



N°2020 - 0001 MPBFG/AMB/pgzn

L'Ambassade, Mission permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève présente ses compliments au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Service des procédures spéciales) et, se référant à sa note verbale sous référence AL BFA 2/2019 en date du 08 novembre 2019, transmettant une communication conjointe de dix (10) titulaires de mandats à Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération du Burkina Faso, a l'honneur de lui faire parvenir ci-joint, une lettre du Gouvernement du Burkina Faso, sollicitant un délai supplémentaire de trente (30) jours pour transmettre sa réponse.

L'Ambassade, Mission Permanente du Burkina Faso auprès de la Confédération Helvétique, de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations internationales à Genève saisit cette occasion pour renouveler au Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (Service des procédures spéciales), les assurances de sa haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jm'.

Genève, le

07 JAN. 2020

HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS
UNIES AUX DROITS DE L'HOMME
(Service des procédures spéciales)
GENÈVE



MINISTRE DES DROITS HUMAINS
ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

CABINET



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

N° 20 0001 /MDHPC/CAB

Ouagadougou, le 06 JAN 2020

Le Ministre

(-)

*Madame la Haut-commissaire des Nations
Unies aux droits de l'homme*

- GENEVE -

Vos réf : AL BFA 2/2019 du 8 novembre 2019

Objet : Demande de prorogation du délai

Madame la Haut-commissaire,

J'accuse réception de la note verbale sous référence AL BFA 2/2019 en date du 8 novembre 2019 par laquelle, le Service des Procédures spéciales du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme transmettait au Burkina Faso, une communication conjointe émanant de dix (10) procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et relative aux allégations d'usage excessif de la force, d'exécutions arbitraires, de torture et d'enlèvements, ainsi que de destructions de biens culturels qui auraient été commis dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

Le Gouvernement du Burkina Faso tient à remercier les procédures spéciales, auteurs de la communication conjointe, pour l'intérêt qu'ils accordent à la situation des droits humains sur son territoire en général, et à la sécurité de sa population en particulier.

Fermelement attaché aux valeurs qui sous-tendent les droits humains, le Gouvernement du Burkina Faso voudrait rassurer les auteurs de la communication conjointe de sa disponibilité à coopérer pleinement dans le cadre de la présente affaire en fournissant des renseignements exhaustifs.

Toutefois, je voudrais attirer votre attention sur le fait que le délai imparti ne permet pas de fournir des informations précises sur les faits allégués dans la communication conjointe.

En effet, au regard de la gravité et de la complexité des allégations contenues dans ladite communication, il s'avère nécessaire de consulter les sources sécuritaires et judiciaires ainsi que certains acteurs clés pour recueillir les renseignements détaillés sur les faits et la procédure en cours afin de lever tout équivoque concernant les faits allégués.

Les procédures et les méthodes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme étant fondées sur la coopération avec les Etats, je souhaite par la présente, qu'un délai supplémentaire de trente (30) jours soit accordé au Burkina Faso afin qu'il puisse mener un dialogue constructif avec les Titulaires de mandats auteurs de la communication conjointe dans le cadre de cette affaire.

Je vous prie d'agréer, *Madame la Haut-commissaire*, l'assurance de ma considération distinguée.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Ouattara", is written over a horizontal line.

Maminata OUATTARA/OUATTARA

Officier de l'Ordre national